	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

<p>QUALITEVET</p> <p>CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 mai 2025</p>
--


PRESENTS :

BISBARRE Corinne - CNOV BOUCHER Samuel - SNVECO BUSSIERAS Françoise – SNVEL FONTAINE Didier – AFVAC GERSTER Céline – ENVA	GUAGUERE Eric - AFVAC MANGOLD Laurent – AVEF QUINT David – SNVEL ROUSSELOT Jean-François – AFVAC SCICLUNA Claire – AVEF
--	--

ABSENTS EXCUSES :

	Représenté par
ADAM Cécile – DGAL BASTIEN Jacqueline – SNGTV BEATA Claude – ZOOPSY BERDER Caroline - ONIRIS BOSSY Mireille – VETAGROSUP BRARD Christophe – SNGTV DEGUEURCE Christophe – ENVA DEFLESSELLE Laurence – ONIRIS DESQUILBET Loic GUERIN Jacques - CNOV JAUREGUY Corinne – SNVECO LOUF Charles François – AVEF MASSAL Nicolas – ZOOPSY NETO Vanessa - VETAGROSUP SANS Pierre – ENVT	GERSTER Céline - ENVA BISBARRE Corinne - CNOV BOUCHER Samuel - SNVECO MANGOLD Laurent - AVEF

Début de la réunion – 10 h 15

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

1. Validation du comptes-rendus du CA du 17 novembre 2024 :

Les membres du CA n'ont aucune remarque ni correction à proposer.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 17 novembre 2024 de QUALITEVET est adopté à l'unanimité.

2. Bilans des travaux des groupes de travail de QUALITEVET


A) Biocides et Certibiocide désinfectants – David QUINT

Jusqu'à 2024 la profession vétérinaire était exemptée du certibiocide. Avec l'introduction du « certibiocide désinfectants », elle s'est trouvée dans l'obligation de valider celui-ci. Ce point particulier de la réglementation est apparu comme une problématique urgente pour la profession qui se trouvait dans l'obligation de suivre une journée de formation et de valider le certibiocide désinfectants avant la fin de l'année civile 2025 si elle désirait pouvoir continuer à commander les désinfectants professionnels dans les centrales d'achat.

Des entretiens ont été initiés entre la profession vétérinaire et le Ministère de la transition écologique - MTES (responsable de la mise en application du « certibiocide désinfectants »). Des discussions ont eu lieu afin que la profession vétérinaire puisse présenter ses points de vue en s'appuyant sur des faits pour justifier que les vétérinaires, du fait de leur formation, n'étaient pas concernés par cette réglementation.

Ces entretiens se sont tenus, pour le premier, durant le congrès de l'AFVAC de LYON en novembre 2024, et se sont poursuivis ensuite avec le cabinet du MTES. Le SNVEL, en charge des négociations, a pu présenter des arguments forts en faveur d'une connaissance des biocides tels que notre formation initiale ainsi que la rédaction et la parution du guide d'HYGIENE de QUALITEVET, et celle en cours du guide des BONNES PRATIQUES DE L'UTILISATION DES BIOCIDES en établissements de soins vétérinaires ; il faut aussi ajouter à cela notre formation de VETERINAIRE SANITAIRE. Le SNVEL a ainsi pu apporter la preuve que 90 % des attentes du certibiocide désinfectants étaient déjà assurés par la profession.

In Fine, le principe de la création d'un « certibiocide désinfectants vétérinaire » est accepté par le MTES ; le parcours de formation initiale et continue vétérinaire permet de justifier de l'exemption pour notre profession car elle est capable de mettre en place une formation interne qui correspond aux demandes du ministère ; un contrôle des connaissances acquises par cette formation interne serait organisé par les organisations techniques vétérinaires, et un contrôle sera renouvelé tous les 5 ans afin de valider la correspondance entre les connaissances acquises par les vétérinaires (formation initiale et continue) et celles exigées pour le certibiocide désinfectants.

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

Le MTES serait d'accord pour que la profession passe par une plateforme de certification en ligne : cela aurait pour conséquence pour la profession :

- Suppression de l'obligation de suivre une journée de formation souvent mal ciblée sur nos pratiques et couteuse (200 euros). Le MTES accepte cette exemption dès lors que la profession peut valider un « examen » en ligne.
- Les vétérinaires téléchargeraient les documents de formation et pourraient ainsi se former en autonomie sans bloquer une journée de travail.
- Une plateforme de certification en ligne est en cours de création, via SSO ordinal, avec accès à un e-learning et validation du téléchargement de l'ensemble de la base documentaire :
 - Guide hygiène Qualitevet.
 - Guide biocides Qualitevet.
 - Quelques compléments sur les textes réglementaires actuels et le certibiocide.
 - Formation initiale en école vétérinaire.
- Les vétérinaires passeront un examen en ligne type QCM, avec questionnaire validé à la note de 12 / 20.
- Délivrance d'un certificat de succès et enregistrement de ce certificat dans Calypso Vet qui relancera le candidat automatiquement tous les 5 ans.


Le MTES a considéré que ces propositions, en particulier les guides pratiques rédigés ou en cours de rédaction par QUALITEVET, répondaient à toutes leurs exigences (la version bêta du bloc 2 du Guide Biocides, finalisée, leur a été soumise, ainsi qu'un panel de 80 questions de QCM rédigées à partir de ce guide par le groupe de travail biocides).

Remarque :

La formation initiale intègre les ENV françaises mais 50 % des nouveaux inscrits au tableau de l'Ordre viennent de l'étranger. Le MTES a connaissance de cette situation et reste dans l'attente d'une base de données documentaire émanant des écoles vétérinaires, pour ces étudiants diplômés à l'étranger.

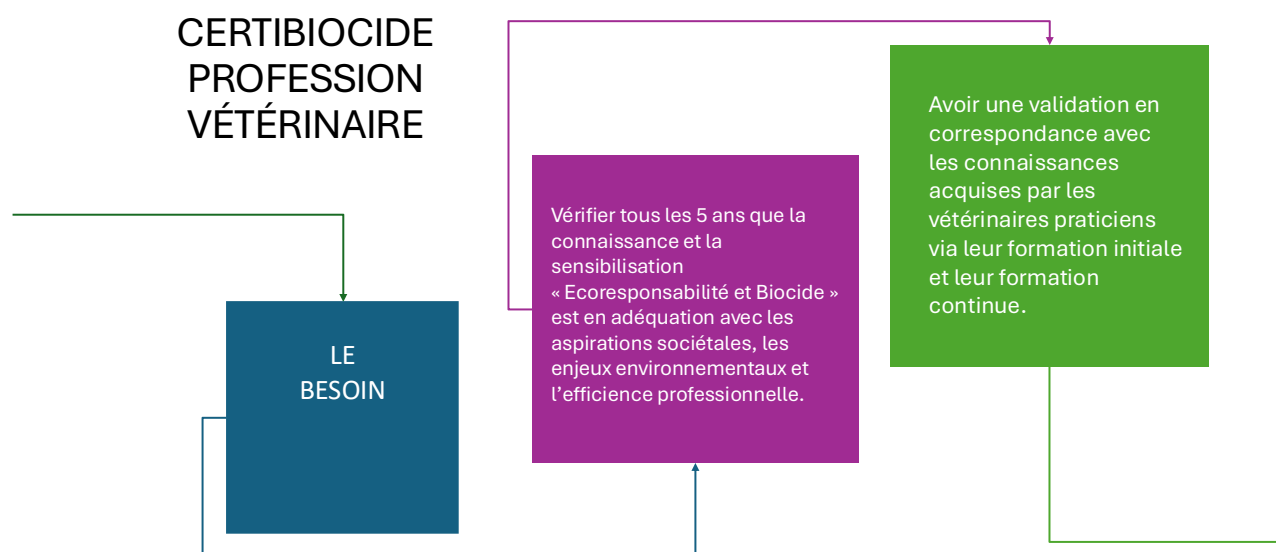
La profession vétérinaire interrogera les ENV afin de savoir si elles seraient disposées à fournir leurs documents de formation correspondant à leur référentiel. Ces documents seraient des références à adopter pour les étudiants arrivant d'écoles étrangères.


Les guides actuels fournis par chaque école sont très complets : QUALITEVET demande l'autorisation de les utiliser et de faire des copier/coller pour rédiger des fiches simplifiées.

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

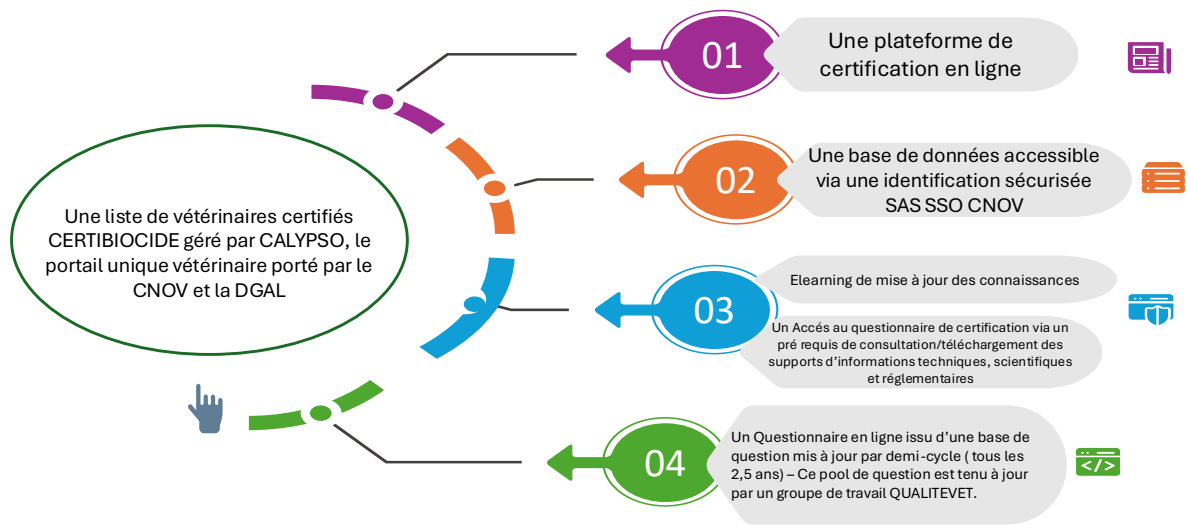
ENV : l'interlocuteur Adhoc serait Vincent HERAULT. David Quint l'appellera afin que les écoles se coordonnent et remettent à QUALITEVET les documents qu'ils désirent mettre en ligne. QUALITEVET et le groupe BIOCIDES pourra les faire maquetter par Cécile GAURY en parallèle du guide biocides.

LE PARCOURS DU VETERINAIRE PRATICIEN DANS LA VALIDATION CERTIBIOCIDES :

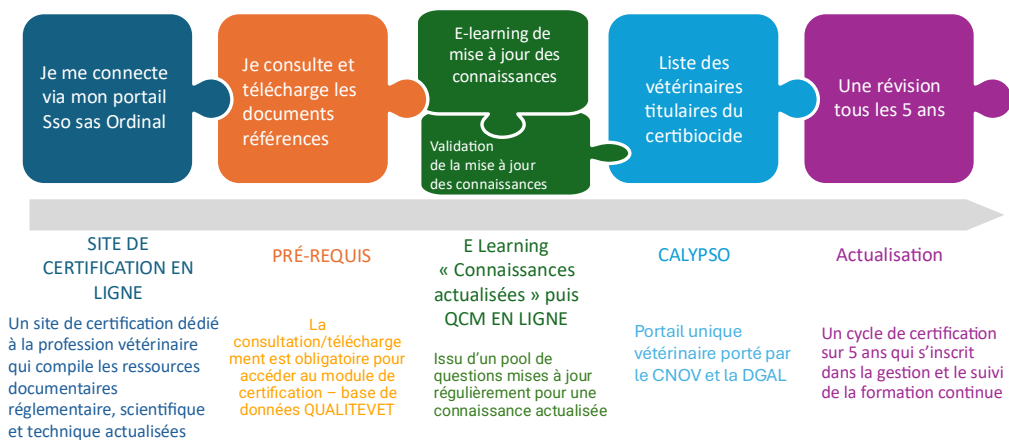



	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

Les éléments clé du process de certification



Le Parcours du CERTIBIOCIDE de la profession vétérinaire



	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

Le Parcours du CERTIBIOCIDE de la profession vétérinaire: Les éléments clés de la plateforme de certification e-learning en ligne


1	Une base de données de 200 questions type QCM ou Vrai Faux	BDD à mettre à jour régulièrement
2	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription en ligne payante via un accès autorisé via le SAS ORDINAL - Accès conditionnel au parcours selon dia 4 <ul style="list-style-type: none"> - Consultations / Téléchargement de document obligatoire - Lecture d'1 e-learning sur l'actualisation des connaissances 	Pré-requis
3	Accès à 20 questions tirées au sort dans la BDD pour proposer un test aléatoire à chaque vétérinaire candidat à la certification - Test en ligne - Une note minimale pour valider - le vétérinaire peut passer le test 2 fois et si échec, il le repasse en se réinscrivant (mais sans repasser par la case elearning? Mais par la case payante)	Sales & marketing
4	<ul style="list-style-type: none"> - Edition d'un certificat de réussite au test - Mise à jour d'une liste de lauréat - Incrément d'une liste sur le site ordinal CALYPSO et Revalidation tous les 5 ans 	Site E-learning Puis CALYPSO

Concernant la plateforme de formation :

- Un devis est en cours.
- En parallèle la liste de questions pour l'examen est en cours de rédaction par le groupe de travail Biocides ; la relecture est assurée par les membres de QUALITEVET ; actuellement il comporte environ 80 questions.
- L'examen comportera 20 questions tirées au sort et il faudra obtenir la note de 12/20.
- Il faudra fixer un temps pour la tenue de l'examen qui devra se dérouler en un seul bloc, et prévoir une possibilité de seconde chance en cas d'échec.
- Les adhérents aux associations ayant participé au travail pourraient bénéficier d'un tarif préférentiel symbolique ; ce point reste à éclaircir car par exemple, le CNOV a largement participé à la rédaction du guide Biocides et finance l'interface avec Calypso Vet ; or le CNOV représente l'ensemble des vétérinaires inscrits au Tableau de l'Ordre.

Il faudra créer un comité de validation de l'examen, groupe scientifique, permettant aussi l'examen des recours.

Pour les vétérinaires ayant déjà validé le certibiocide désinfectants général, bien évidemment ils ne repasseront pas l'examen interne à la profession et dans 5 ans ils pourront rentrer dans ce système.

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

Calypso Vet :

La mise en place du lien avec Calypso se basera sur le lien « fiches métier » décliné pour le certibiocide désinfectants : des échanges ont été initiés avec l'ingénierie, et l'architecture existe déjà. Les organisateurs font remonter les informations mais cela ne devrait pas demander trop de temps.

Suite à la dernière réunion entre SNVEL et MTES :


- David QUINT a écrit un courrier récapitulatif au MTES afin qu'il puisse publier dans le BO (bulletin officiel) du ministère, le parcours de la profession vétérinaire et ainsi justifier de leur décision.
- Le MTES devrait dans les semaines à venir publier un nouvel arrêté sur le certibiocide désinfectants.
- David QUINT attend leur retour pour finaliser et leur fournir les éléments.
- David QUINT a proposé la création d'un « comité de suivi » avec le ministère afin de suivre les éventuelles évolutions (une réunion par an pour anticiper toute difficulté).

En conclusion :

- **Le pool de questions de l'examen est rédigé.**
- **La SNGTV pourrait prendre le lead sur la création de la plateforme de formation.**
- **Le SNVEL relance le MTES pour avoir les réponses dans les temps afin de laisser le temps à la profession de se former et passer l'examen.**
- **Calypso devrait réagir assez vite elle aussi.**

Financement :

- Le financement initial doit être réparti équitablement entre les organisations professionnelles techniques, en fonction des « origines » des vétérinaires qui se connecteront.
- Le coût de création de la plateforme a été estimé à environ 6800 € auxquels s'ajoutent d'autres frais périphériques soit environ 20 000 € pour lancer le projet.
- Le SNVEL a proposé de faire l'avance des frais de mise en place initiale de 20 000 euros. Comme il n'encaissera pas les inscriptions à la formation et l'examen, charge à chaque organisation professionnelle de rembourser ensuite proportionnellement au nombre des encaissements réalisés, jusqu'à concurrence du remboursement des 20 000 euros ; puis chaque organisation encaissera pour son compte.
- S'il demeure un bénéfice à l'arrivée, il est proposé qu'il soit remis dans QUALITEVET afin de lui apporter une source de financement.

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

B. Le guide pratique de l'utilisation des Biocides – Corinne BISBARRE :

BLOC 1 : terminé et livré au MTES

Il était prévu une impression des affiches puis une livraison, en s'appuyant sur les centrales d'achats, dans tous les établissements de soins vétérinaires, comme cela avait été fait pour le guide « Hygiène ».

Un devis avait été demandé et le budget a été libéré grâce à un important travail de bénévolat au sein du groupe de travail, ce qui avait été d'ailleurs présenté au MTES.

Compte tenu de la parution du « certibiocide désinfectants » et de l'émoi au sein de la profession, l'envoi des affiches a été reporté à la fin des négociations avec le MTES, par peur que de mécontentement, les vétérinaires ne les jettent à réception.

Le projet sera repris à l'issue des négociations avec le MTES.

BLOC 2 :

Les 8 fiches sont rédigées, relues et la version bêta a été livrée à la maquettiste Cécile GAURY.

Livraison prévue aout / septembre 2025.

Groupe de travail « Biocides » Corinne BISBARRE

BLOC 2: 8 fiches

- FICHE 1 – BIOCIDES DE QUOI ON PARLE ?
- FICHE N° 2 – REGLES D'UTILISATION DES BIOCIDES POUR L'ENTRETIEN DES SURFACES
- FICHE N° 3 : REGLES D'UTILISATION DES DETERGENTS ET DESINFECTANTS
- FICHE N° 4 – GESTION DU RISQUE BIOCIIDE
- FICHE 5 – ELEMENTS DE LANGAGE ET CONSEILS LORS DE LA DELIVRANCE DES
- FICHE 6 – RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DES BIOCIDES
- FICHE N° 7 : CHOISIR UN BIOCIIDE
- FICHE 8 – REGLES D'UTILISATION DES BIOCIDES DANS LE CONTEXTE DE LA TRAITE



2024



74 pages


Et le bloc 3..... CA à suivre

BLOC 3 :

Le choix du professionnel responsable de la création du film d'animation à destination des salles d'attente et des sites internet de vétérinaires et organisation techniques est arrêté.

Le travail a débuté à partir du scénario rédigé par le groupe de travail. Le story board est en cours de correction.

Livraison prévue septembre octobre 2025.

 QUALITEVET	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

Le travail de la
« story
board » du
bloc 3 est en
cours



En conclusion : livraison du Guide Biocides pour l'automne 2025 conformément aux engagements de la profession envers le MTES.


C. Le Guide pratique d'utilisation des anesthésiques volatiles – Claire SCICLUNA.

Claire SCICLUNA a remis un document martyr du « guide des bonnes pratiques des anesthésiques volatiles » qui est parti à la relecture vers le groupe de travail constitué.

Il s'agit pour l'instant d'un guide très exhaustif ; le groupe de travail et QUALITEVET devront se prononcer sur ce qui doit ou peut être publié, en particulier prendre position sur la publication d'un certain nombre de normes applicables ou pas à la profession.

Le groupe de travail et QUALITEVET devront aussi résoudre la question du financement de ce guide pratique.

La première version fournie servira de base pour identifier les bonnes pratiques en matière d'anesthésie volatile, et sera témoin du fait que la profession a pris conscience et s'empare du problème.

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

Présentation de la première ébauche :

Plan :

- Introduction
- Fiches des halogénés
- Différents types de machines
- Entretien du matériel et des machines
- Risque pour le personnel
- Comment éviter la pollution
- Réglementation
- Organisation – bonnes pratiques

Des schémas illustreront les différents chapitres et en fin de chaque chapitre figurera un résumé.

- Il apparaît important de traiter de l'aspect réglementaire :
 - o Classification des halogénés.
 - o Code du travail – protection des travailleurs, des femmes enceintes ...
- Ainsi que de la notion d'évaluation du risque :
 - o Cela ne concerne que certaines parties en précisant bien que certaines mesures sont prévues en humaine mais ne sont pas applicables dans la pratique courante vétérinaire.
- Il est prévu de rajouter de la bibliographie récente concernant ces risques.

Problématique politique :

Dans un premier temps il est nécessaire de disposer d'une relecture du groupe de travail ; une fois la partie technique consolidée, QUALITEVET jugera de ce qui est publiable ou pas ; cela dépendra des évolutions des contacts avec la CRAMIF, la DGT ...


La problématique est de savoir ce que la CRAMIF accepte de publier de ses études de terrain, et aussi de savoir dans quelles conditions les mesures ont été faites. QUALITEVET ne devrait sans doute pas publier des résultats d'analyses faites par la CRAMIF sans consultation préalable car il s'agit du seul point de vue d'une personne, et non de la concertation d'un groupe de travail.

Le rôle de QUALITEVET est de construire un argumentaire validé scientifiquement.

Les mesures faites par la CRAMIF valide les points « à risque » dans l'utilisation des gaz halogénés. Pour pointer du doigt les périodes à risques, le groupe pourrait mettre en référence les mesures de la CRAMIF faites chez Claire SCICLUNA, car elle a pu valider la méthodologie et la guider.

3 points cruciaux « à risque » ont été identifiés :

- Exposition de l'assistant / assistante à la tête de l'animal, au niveau des gaz expirés.

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

- Moment du remplissage des cuves : il sera important de demander aux fabricants d'améliorer les techniques de remplissage des cuves afin de les sécuriser, ou d'utiliser d'autres types de cuves.
- Anesthésie des NAC.

Sinon à ce jour aucune étude ne valide la réelle toxicologie des gaz halogénés : le risque n'est ni avéré ni prouvé.

Relectures :

Claire a-t-elle reçu des accusés de réception du mail envoyé ?

Le groupe doit être relancé suite à cette réunion ; Claire SCICLUNA ou Corinne BISBARRE relancent les membres du groupe en renvoyant les relectures chapitre par chapitre avec une deadline.

Voir dernier article dans la dépêche technique : rubrique NAC – la rédactrice pourrait-elle intégrer le groupe de travail ?

Claire SCICLUNA doit aussi relancer l'INRS en la personne de Monsieur LANGLOIS.

Budget :

Claire SCICLUNA doit construire un budget à valider en bureau.


Le CA donne son accord pour que le budget soit validé en bureau

Existe-t-il des pistes de financement ?

- Claire SCICLUNA a contacté deux laboratoires ? AXIENCE et DECHRA. Mais doit-on faire appel aux laboratoires ? Est-il opportun de faire appel au financement privé ?
- Le CA considère que pour la partie structurante pour la profession, le financement doit être assuré par la profession afin de garantir l'absence de conflits d'intérêts.

Compte-tenu de l'importance du débat, qui se situe au carrefour entre protection des travailleurs / bien-être animal et protection de l'environnement, les organisations techniques et le SNVEL ne pourraient-ils envisager d'aller chercher chez eux le financement sans appel extérieur ?

- Le financement par les laboratoires pourrait être sollicité dans un second temps, pour la communication et la publication du guide.

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

D. Groupe de travail RSE – Françoise BUSSIERAS – Jean-François ROUSSELOT :

Le sujet est complexe à aborder et synthétiser tellement il est vaste. Françoise BUSSIERAS exerce une veille sur le sujet mais pour l'instant elle reste à ce stade du travail.

- Actuellement il existe un Master de management enseigné dans les écoles / responsable DV Luc CHABANNES : plusieurs étudiants du master font leur thèse sur la RSE.
- Des groupes professionnels sont en train de se constituer.
- L'ensemble des groupes « corporate » travaillent dessus, ainsi que les laboratoires et les écoles. Il est important de comprendre que les groupes « corporate » sont dans l'obligation de mettre en place une démarche RSE car à partir d'un certain chiffre d'affaires, l'Europe les y oblige.

La difficulté sera de trouver des personnes capables de rédiger des fiches pratiques en gardant « raison » par rapport aux problématiques.

A ce jour il n'y a aucune obligation de démarche RSE pour les cliniques vétérinaires, sauf celles qui appartiennent à des corporates.

E. Groupe de travail « mise à jour du GBPMV » - SNGTV – Jacqueline BASTIEN :

La révision des fiches de bonnes pratiques est terminée depuis fin janvier.


Cette révision s'est faite sous la houlette d'Olivier FORTINEAU et de Jacqueline BASTIEN. Avec la participation active des membres de la commission médicament de la SNGTV, de Jean François ROUSSELOT, de Laurent MANGOLD et de Blandine IVART référente nationale pharmacie à la DGAL. Un travail de révision d'ampleur suite à la mise en application des règlements 2019/6 et 200019/4 et des règlements d'exécution qui en ont découlé. Consécutivement, le questionnaire d'évaluation a été adopté.

Depuis fin avril le site Guide de bonnes pratiques du médicament vétérinaire donne accès :

- Aux fiches de bonnes pratiques révisées.
- A des documents complémentaires actualisés notamment les principaux textes réglementaires.
- A une vidéo de présentation du site et à 9 tutoriels pour découvrir l'outil.
- A une possibilité d'autoévaluation en ligne.

Des modifications relatives à l'ergonomie du site ont été demandées à Infotel.

A plus long terme un outil plus moderne sera à développer.


	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025


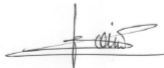
Les honoraires et frais afférents sont pris en charge sur le budget demandé et obtenu par la SNGTV dans le cadre d'une convention avec la DGAL.

Pour information, en parallèle, des webinaires de présentation des nouveautés réglementaires et une formation « se préparer à un contrôle pharmacie » s'appuyant sur le guide de bonnes pratiques sont en cours de diffusion.


F. Examen d'une candidature à devenir membre de QUALITEVET déposée par le SYNGEV.

Courrier du SYNGEV du 25 mars 2025 à l'attention du CA de QUALITEVET :

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

<div style="text-align: center;">  </div> <p>Jacques Bonin Président du SYNGEV 41 rue Saint-Dominique 75007 Paris</p> <p style="text-align: right;">Laurent Mangold Président de QUALITEVET 34 rue Bréguet 75011 Paris</p> <p style="text-align: right;"><i>Paris, le 25 mars 2025</i></p> <p><u>Objet</u> : Demande d'adhésion du SYNGEV à QUALITEVET</p> <p>Monsieur, CONSEIL D'ADMINISTRATION ...</p> <p>Suite à nos échanges et en ma qualité de Président du Syndicat National des Groupes d'Établissements Vétérinaires (SYNGEV), je vous adresse cette demande d'adhésion afin d'intégrer QUALITEVET et de contribuer activement à ses actions en faveur de l'excellence vétérinaire.</p> <p>Créé en 2021, le SYNGEV représente les groupes d'établissements vétérinaires et leurs collaborateurs en France. Nos membres, parmi lesquels Argos Vétérinaire, AniCura, VetPartners, IVC Evidensia, MonVéto, Qovetia et Univet accompagnent plus de 1200 établissements de soins vétérinaires à travers le territoire. Ensemble, nous assurons la prise en charge de près de 3 millions d'animaux par an grâce à nos 2700 vétérinaires, garantissant un accès à des soins de qualité, y compris des services d'urgence et des soins spécialisés.</p> <p>Dans un contexte de mutation rapide du secteur vétérinaire, marqué par l'évolution des attentes des professionnels et des propriétaires d'animaux, nous avons à cœur de favoriser un maillage territorial équilibré et d'accompagner l'innovation en santé animale. Nous œuvrons notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration continue des soins vétérinaires grâce à une expertise médicale reconnue, • Le développement de nouvelles technologies et disciplines vétérinaires, • La formation et la mutualisation des connaissances au sein des réseaux, • L'optimisation de l'organisation des soins, avec un engagement fort en matière de bien-être animal. <p>Ces valeurs et engagements rejoignent ceux portés par QUALITEVET. Nous sommes convaincus que le SYNGEV peut contribuer efficacement à l'action de QUALITEVET et permettre une diffusion plus large de ses travaux au sein de nos équipes.</p> <p>Contact : Tél. 06 32 56 57 64 jacques.bonin@anicuragroup.com</p>	<p>Nous serions ravis d'échanger avec vous sur les modalités de cette adhésion et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.</p> <p>Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.</p> <p style="text-align: right;">Jacques Bonin Président du SYNGEV</p> <div style="text-align: right;">  </div>
--	--

Les statuts doivent être relus d'ici le prochain CA, en particulier pour répondre s'il est possible statutairement de faire entrer à QUALITEVET un syndicat de cliniques vétérinaires ?

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

Les statuts prévoient : (extrait)

ARTICLE 4 - Composition

L'association est composée d'institutions représentatives de l'exercice vétérinaire quel qu'il soit.

Ces institutions sont représentées par leur président ou une personne déléguée. Elles sont membres de plein droit de l'association et du Conseil d'Administration (cf. article 12).

Toute institution vétérinaire peut intégrer l'association après délibération et vote de toutes les institutions membres en place. La candidature devra recueillir la majorité des deux tiers de l'assemblée présente ou représentée.

La rédaction « institutions représentatives de l'exercice vétérinaire quel qu'il soit » permet-elle de faire entrer le SYNGEV dans la définition et donc QUALITEVET ?

- Les groupes sont-ils représentatifs de l'exercice vétérinaire ?

Actuellement concernant les adhésions, chaque vétérinaire, personne physique adhère individuellement et volontairement à un syndicat (même s'il est admis qu'un seul associé adhère au SNVEL souvent pour l'ensemble de la clinique) ou à une organisation technique vétérinaire, hormis pour le CNOV pour lequel la cotisation est obligatoire. Dans le cas du SYNGEV ce ne sont pas les vétérinaires individuellement qui adhèrent au SYNGEV.


Quels sont les besoins de QUALITEVET ?

- QUALITEVET recherche des vétérinaires qui réfléchissent et ont des compétences pour rédiger des guides de bonnes pratiques. L'objet de QUALITEVET est de tirer la profession vers le haut ; elle doit pour cela trouver des personnes ressources capables d'intégrer les groupes de travail.

Des difficultés peuvent apparaître lors de discussions, sur des positionnements syndicaux de défense de la profession. Il est rappelé que l'objet de QUALITEVET est de produire des guides construits par la profession, pour la profession, et d'en assurer la communication ; pour cela elle peut trouver un intérêt à faire entrer SYNGEV.

QUALITEVET ne revendique aucune action politique et a toujours refusé de faire de la politique. Il convient de rester dans QUALITEVET et dans ses seuls objectifs.

QUALITEVET rappelle sa valeur de base qui consiste dans la notion « non opposable » de ses guides de bonnes pratiques. Le SYNGEV pourrait être tenté par la possibilité d'imposer les

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

bonnes pratiques des « corporates » et possiblement d'aller vers des « bonnes pratiques opposables », d'où de possibles conflits d'intérêts.

A ce jour, le règlement intérieur de QUALITEVET ne permet pas de définir des critères permettant de juger de l'opportunité de faire entrer ou pas une association, un syndicat en tant que nouveau membre. La demande du SYNGEV peut être l'occasion de rédiger, clarifier ses conditions d'entrée, et de rappeler qu'Ordre, Ecoles nationales, SNVEL et organismes techniques sont adhérents historiques de QUALITEVET mais pas au même plan.

Faut-il ?

- Créer un groupe de « membres associés » ? donc constituer deux groupes d'adhérents ?
- Modifier les statuts ?
- Réécrire le règlement intérieur ?

Proposition de réponse :

QUALITEVET va diligenter une consultation juridique afin de relire ses statuts en les opposant à ceux du SYNGEV

Dans un premier temps, le SYNGEV pourrait proposer des relecteurs, des consultants dans les groupes de travail, comme cela a été proposé à l'association ECOVETO.

Les membres de QUALITEVET doivent demander à chacune de leur association quel sera son vote. Donc consulter les conseils d'administration de chaque organisation adhérente à QUALITEVET.


Puis QUALITEVET pourra convoquer une (AGE) Assemblée Générale Extraordinaire afin de prendre position.

G. Communication – SNVEL – Françoise BUSSIERAS :

Un plan de communication pour QUALITEVET avait été proposé lors du dernier CA de novembre 2025. Si QUALITEVET a un réel besoin de mieux communiquer, pour autant Mme Christelle IWEINS a été informée que le budget proposé était trop élevé. Mme IWEINS est actuellement en arrêt maternité pour 4 mois jusqu'au mois d'aout 2025.

La commande sera à préciser à son retour : Services demandés ? Budget envisagé ?

Laurent MANGOLD et Françoise BUSSIERAS programmeront une réunion avec Christelle IWEINS à la rentrée, afin de refaire une présentation lors du prochain CA.

	Compte-rendu	Version 1
	CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 27 mai 2025	Date de diffusion 28 octobre 2025

H. Questions diverses :

- **Commission de radioprotection vétérinaire :**

La dernière réunion de la commission de radioprotection vétérinaire a mis en évidence des difficultés d'harmonisation entre ASNR (Autorité de Sureté Nucléaire et de Radioprotection) et DGT (Direction Générale du Travail).

- **L'ASNR** dans son dernier rapport annuel, constate une baisse des bonnes pratiques en matière de radioprotection au sein de la profession vétérinaire, et remet la pression sur les vétérinaires sans réellement prendre en compte le fait que les organismes qui assurent la PCR externalisée ne font pas correctement leur travail.

Le dossier est purement syndical : Il existe une demande de mise à jour d'un guide des bonnes pratiques en matière de radioprotection mais le cadre n'est pas fixé : QUALITEVET n'a pas en charge la commande du guide et n'a pas à ce jour de groupe de travail susceptible de le rédiger.

- **Au niveau de la DGT** : La profession est représentée devant la DGT et pour le dossier radioprotection par :
 - Catherine ROY experte technique associée, reconnue en lien avec le syndicat.
 - Jérôme FRASSON pour le SNVEL
 - Fabrice AUDIGIE sera en appui en tant qu'expert auprès de l'ASN, enseignant à l'ENVA et représentant de l'AVEF.

**LE PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
QUALITEVET
EN VISIO CONFERENCE**

Se tiendra
Le mardi 28 octobre 2025
De 14 h 00 à 17 h 00

Fin de la réunion 17 h 15